



CHARTRE D'ADHÉSION AU
CLUB D'ENTREPRISES ROYAN ATLANTIQUE
« CERA »

SOMMAIRE

➤ 1 - INTRODUCTION

➤ 2 - LES OBJECTIFS

➤ 3 - LES MEMBRES

➤ 4 - LE BUREAU

➤ 5 - LES VALEURS

➤ 6 - LES ENGAGEMENTS

➤ 7 - L'ADHÉSION ET LES SORTIES

➤ 8 - AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

1. INTRODUCTION

Le **CERA, Club des Entreprises de Royan Atlantique**, est né en 1999.

C'est un réseau professionnel, sous forme associative, destiné à créer des liens entre ses membres, à rompre leur isolement, à les soutenir et à créer des synergies leurs permettant de mutualiser leurs forces et de se faire évoluer les uns les autres.

Le **CERA** met à leur disposition une organisation souple et adaptée, pour entretenir un climat propice à l'entraide et à la recommandation : les soirées mensuelles permettent aux membres de mieux se connaître, de comprendre leurs activités respectives.

« Mais un réseau ne se décrète pas »

Sa légitimité et son efficacité se mesurent à l'aune de l'activité de ses membres, à leur capacité à adhérer à des valeurs clefs, à communiquer autour de ces valeurs, à saisir toutes les opportunités qui seront profitables à titre individuel, et donc à titre collectif.

Chaque membre du réseau doit se sentir investi d'une mission individuelle : nourrir le réseau et en devenir un véritable ambassadeur. Être un bon ambassadeur, c'est être convaincu que ce qui est bon pour soi est bon pour le réseau ; c'est être convaincu que ce qui est bon pour le réseau est bon pour soi.

« Le club ne pourra donner que ce que chacun y apporte »

Décider de faire partie du CERA, c'est choisir d'adhérer à une notion simple :

« Créer des liens dans le respect et la bienveillance »

2. LES OBJECTIFS

- Créer des liens et Rompre l'isolement des chefs d'entreprises,
- Tisser des liens solides et durables dans un environnement convivial,
- Offrir aux membres la possibilité d'échanger sur leurs expériences,
- Leur donner les moyens de s'informer ou d'être sensibilisés à des thèmes précis,
- Mutualiser les forces vives et les talents de chacun au profit des membres ayant des besoins,
- Réunir ses membres par l'organisation d'actions communes et la médiatisation du club.
- Faciliter l'intégration du créateur ou du repreneur dans son environnement économique,

3. LES MEMBRES

Le CERA est composé d'entreprises ou entrepreneurs dont le siège social est situé sur le territoire de la CARA (Communauté d'Agglomération ROYAN Atlantique).

Les membres sont représentés par l'un de ses dirigeants ou de ses fondés de pouvoir (personnel de direction ou membre de l'encadrement). Le membre veillera à ce que son représentant soit toujours la même personne, sauf cas exceptionnel.

Les membres ou leurs représentants ne peuvent pas être adhérents d'un autre club entreprise implanté sur le territoire la CERA, ni même d'un club « business ou affairiste » implanté sur le territoire la CERA. La liste des membres n'est pas un outil de prospection et elle ne pourra pas être transmise à des fins commerciales ou politiques.

4. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE BUREAU

Le Conseil d'Administration est composé au minimum de sept membres et au maximum de dix membres.

Le bureau est composé de :

- Deux co-présidents ou co-présidentes
- Un(e) Trésorier(ière) et un(e) Trésorier(ière) adjoint(e)
- Un(e) Secrétaire et un(e) Secrétaire adjoint(e)

Tous les membres du bureau participent sur la base du volontariat, et s'engagent à participer à au moins 50% des réunions de bureau.

Les membres du bureau ne doivent pas avoir d'engagement politique sur le territoire de la CERA. Le bureau se réunit au minimum une fois par mois.

Les membres sont élus pour deux ans, renouvelables, lors de l'assemblée Générale Annuelle.

5. LES VALEURS

Chaque membre s'engage à établir des relations constructives et solidaires avec les autres membres.

Les valeurs du CERA sont :

- Humanité, Humilité et Empathie
- Respect et confidentialité
- Ecoute et Bienveillance
- Fiabilité et Engagement
- Solidarité et entraide
- Professionnalisme

6. LES ENGAGEMENTS

En intégrant le **CERA**, chaque chef d'entreprise s'engage à respecter les valeurs ci-dessus et :

- Participer activement à la vie du club, notamment en participant à au moins à 50% des soirées organisées
- Partager son expérience et son expertise
- Avoir une attitude positive et constructive
- Accepter de vouloir partager et d'apporter des informations pertinentes,
- Être transparent dans ses attentes,
- Respecter une obligation de confidentialité dans le cadre des échanges,
- Faire preuve d'éthique et de moral,
- Respecter la liberté de parole au sein du Club et les opinions d'autrui,
- Défendre et promouvoir les intérêts du Club,
- Ne pas s'imposer commercialement aux autres adhérents,
- S'interdire tout prosélytisme politique, religieux ou syndical.

Le non-respect des engagements par un adhérent pourra entraîner son exclusion du Club après délibération du Bureau.

7. L'ADHÉSION et LES SORTIES

Le montant des cotisations est fixé annuellement par l'assemblée générale conformément aux statuts. Les cotisations et les inscriptions aux événements se régularisent par carte bancaire, via le site WEEZEVENT ou par tout autre plateforme que le Bureau décidera de substituer à WEEZEVENT.

Tout règlement effectué sera définitif et ne pourra pas faire l'objet d'un remboursement, quel qu'en soit le motif du désistement ou de l'absence.

Seul un représentant par membre pourra s'inscrire aux soirées et événements ; chaque membre pourra inviter une ou plusieurs personnes dans un deuxième temps en fonction des places disponibles.

8. AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

Diffusion, publication, reproduction ou commercialisation

Tout adhérent CERA autorise gracieusement le Club à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques durant la période de son adhésion. En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, il autorise le CERA à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies, vidéos ou captations numériques prises dans le cadre associatif.

Les images pourraient être exploitées et utilisées directement par l'association sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports d'enregistrement numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation des membres du réseau, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

L'adhérent reconnaît être entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés par le droit à l'image.

L'adhérent garantit également que ni lui, ni le cas échéant la société qu'il représente, n'est lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image ou de son nom.

Royan, le

Signature de l'adhérent

Signature Co-Président(e)